

Compte de Résultat (Première Partie)

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 09/10/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
Ventes de marchandises	165 772 041		165 772 041	143 336 176
Production vendue de biens	199 089		199 089	108 189
Production vendue de services	7 740 227		7 740 227	7 589 026
Chiffres d'affaires nets	173 711 357		173 711 357	151 033 391
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			15 037	23 480
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 087 552	1 557 391
Autres produits			23 680	26 030
PRODUITS D'EXPLOITATION			174 837 626	152 640 292
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			149 892 725	136 461 239
Variation de stock de marchandises			(1 333 696)	(9 520 105)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 282 489	2 738 605
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			115 891	(6 756)
Autres achats et charges externes			10 067 329	10 655 750
TOTAL charges externes :			161 024 738	140 328 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 405 996	1 373 982
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 258 295	4 933 505
Charges sociales			1 893 689	1 816 962
TOTAL charges de personnel :			7 151 983	6 750 467
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 563 019	2 638 345
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 206 719	681 403
Dotations aux provisions pour risques et charges				138 902
TOTAL dotations d'exploitation :			4 769 738	3 458 650
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			454 796	426 579
CHARGES D'EXPLOITATION			174 807 250	152 338 411
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			30 376	301 881

Compte de Résultat (Seconde Partie)

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 09/10/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	30 376	301 881
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	579 994	442 556
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	493 310	408 823
Reprises sur provisions et transferts de charges	659 400	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 732 704	851 379
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	316 088	
Intérêts et charges assimilées	1 122 369	343 209
Différences négatives de change	50	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 438 506	343 222
RÉSULTAT FINANCIER	294 197	508 157
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	324 573	810 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	51 123	29 430
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	10 460
Reprises sur provisions et transferts de charges	118 455	87 055
	184 578	126 945
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	106 170	56 751
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 793
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	92 736	92 736
	198 905	152 279
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14 328)	(25 334)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	176 754 907	153 618 616
TOTAL DES CHARGES	176 444 662	152 833 912
BÉNÉFICE OU PERTE	310 246	784 704

Bilan Actif

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 09/10/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	159 804	158 746	1 058	1 058
Fonds commercial	0		0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	159 804	158 746	1 058	1 058
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	8 430 838	4 420 529	4 010 309	3 978 777
Constructions	81 266 264	74 378 888	6 887 376	7 529 747
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 220 594	30 722 383	8 498 211	7 757 126
Autres immobilisations corporelles	6 341 399	5 777 789	563 610	707 540
Immobilisations en cours	1 067 881		1 067 881	932 184
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	136 326 976	115 299 588	21 027 388	20 905 375
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 907 981		2 907 981	2 668 647
Créances rattachées à des participations	3 659 259	93 300	3 565 959	3 580 009
Autres titres immobilisés	7 287 791	2 244 097	5 043 694	4 700 382
Prêts	174 592		174 592	117 939
Autres immobilisations financières	143 511	7 165	136 346	134 296
TOTAL immobilisations financières :	14 173 134	2 344 562	11 828 572	11 201 274
ACTIF IMMOBILISÉ	150 659 914	117 802 896	32 857 018	32 107 706
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	264 808		264 808	380 699
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	21 191 840	2 189 631	19 002 209	19 251 484
TOTAL stocks et en-cours :	21 456 648	2 189 631	19 267 017	19 632 184
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	27 794 603	3 256 993	24 537 610	24 478 581
Autres créances	10 206 914	5 000	10 201 914	21 277 386
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	38 001 517	3 261 993	34 739 524	45 755 967
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 585 593		10 585 593	11 371 261
Charges constatées d'avance	127 901		127 901	1 049 858
TOTAL disponibilités et divers :	10 713 494		10 713 494	12 421 120
ACTIF CIRCULANT	70 171 659	5 451 624	64 720 035	77 809 271
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	220 831 573	123 254 520	97 577 053	109 916 976

Bilan Passif

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 09/10/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 7 620 710	7 620 710	7 859 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	518 787	518 787
Réserve légale	8 836 010	8 836 010
Réserves statutaires ou contractuelles	2 052 831	2 052 831
Réserves réglementées	11 574 169	11 336 109
Autres réserves	12 172 391	11 741 013
Report à nouveau	210 922	210 922
Résultat de l'exercice	310 246	784 704
TOTAL situation nette :	43 296 065	43 339 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	266 734	304 174
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	989 116	896 380
CAPITAUX PROPRES	44 551 915	44 540 329
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 332 348	2 397 098
Provisions pour charges	796 735	921 005
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 129 083	3 318 103
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 128 313	28 012 219
Emprunts et dettes financières divers	45 687	44 136
TOTAL dettes financières :	16 173 999	28 056 355
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 545 547	8 291 302
Dettes fiscales et sociales	2 596 077	2 655 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	625 421	425 253
Autres dettes	23 853 065	22 146 978
TOTAL dettes diverses :	33 620 110	33 519 455
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	101 946	482 734
DETTES	49 896 055	62 058 544
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	97 577 053	109 916 976

*F.N.R.
FEDERATION DE REVISION AGREEE
POUR LE COMMISSARIAT AUX COMPTES*

*7, rue Biscornet
75012 PARIS*

Jean-Luc RAJAU

*CHD Audit - Ile de France
COMMISSAIRE AUX COMPTES*

*22, rue de Madrid
75008 PARIS*

Jean-Marc BULLIER

**SOCIETE COOPERATIVE
AGRICOLE
110 BOURGOGNE**

*49 ROUTE D'AUXERRE
89470 - MONETEAU*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2023

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
110 BOURGOGNE

49 ROUTE d'AUXERRE
89470 - MONETEAU

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2023

F.N.R.
**FEDERATION DE REVISION AGREEE
POUR LE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

*7, rue Biscornet
75012 PARIS*

Jean-Luc RAJAU

**CHD Audit - Ile de France
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*22, rue de Madrid
75008 PARIS*

Jean-Marc BULLIER

**SOCIETE COOPERATIVE
AGRICOLE 110 BOURGOGNE**

49, Route d'Auxerre
89470 - MONETEAU

Paris, le 27 Octobre 2023

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCA 110 BOURGOGNE relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation, tel que mentionnés dans la note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels, ainsi que des estimations relatives aux provisions sur les stocks pages 8 et 9 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

F.N.R.
FEDERATION DE REVISION AGREEE POUR
LE COMMISSARIAT AUX COMPTES



Jean-Luc RAJAU

CHD Audit - Ile de France
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Jean-Marc BULLIER

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

110 BOURGOGNE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : 49 route d'Auxerre 89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 775 567 308

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 7 Décembre, les Délégués élus lors des Assemblées de Section de la Société Coopérative Agricole 110 BOURGOGNE, formée au capital initial de deux mille francs, divisé en deux mille parts de un franc chacune, capital porté depuis lors à 7 620 710 Euros (sept millions six cent vingt mille sept cent dix euros) au 30 juin 2023, se sont réunis en Assemblée Générale Plénière Ordinaire à Auxerre, sur convocation qui a été faite conformément aux statuts par lettre adressée à chacun des Délégués de Section et par avis inséré le 27 octobre 2023 dans Terres de Bourgogne, Yonne et Côte d'Or, et Horizons pour la Seine et Marne, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 décembre 2022
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022-2023 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2023
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
 - Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

M. Walter HURE préside l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Deux associés coopérateurs, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs :

- M. Daniel SIMONNET (EARL DE VAUCHARME LE HAUT – Ferme de Vaucharme – 89310 NOYERS SUR SEREIN)
- M. John BEEUWSAERT (SCEA GRB BEEUWSAERT, 6 rue des Houches – 89130 LALANDE)

M. Jean-Marc KREBS, Directeur Général, est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, signée des Délégués de Section présents et certifiée valable par les Membres du Bureau, fait ressortir que 61 Délégués de Section pour les Associés Coopérateurs sont présents ou représentés sur 68 Délégués de Section AC élus.

L'Assemblée Générale valablement constituée peut donc délibérer.

M. le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- 1 - L'inventaire de l'actif et du passif à la date du 30 Juin 2023
- 2 - Le compte de résultat,
- 3 - L'annexe,
- 4 - Le rapport du Conseil d'Administration,
- 5 - Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- 6 - Un exemplaire des statuts,
- 7 - Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux Délégués de Section,
- 8 - Un exemplaire des Journaux sur lesquels figure la convocation des Délégués de Section.

Le Président déclare que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les rapports du Commissaire aux Comptes ont été mis à la disposition des Adhérents au Siège Social pendant les 15 jours qui ont précédé les Assemblées de Section, conformément aux statuts.

JM. Krebs rend compte de l'activité de la coopérative et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé et donne lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations réalisées depuis le 1^{er} juillet 2023.

Après échange de vues et diverses observations, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée :

Première résolution – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Décembre 2022.

En conséquence, la première résolution est approuvée.

Deuxième résolution – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport aux associés du conseil d'administration, la présentation des comptes annuels de la coopérative, le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, la deuxième résolution est approuvée.

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du groupe, la présentation des comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, la troisième résolution est approuvée.

Quatrième résolution – Conventions particulières

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 529-2 du code rural, de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des articles L 225-38 à L 225-43 du code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les différentes opérations et conventions retracées dans ce rapport.

En conséquence, la quatrième résolution est approuvée.

Cinquième résolution - Quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé.

En conséquence, la cinquième résolution est approuvée.

Sixième résolution - Dotations des réserves obligatoires

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 310 245,66 €, dont un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 240 881,12 € et un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 69 364,54 €, l'Assemblée Générale Ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserve indisponible avec les tiers non associés 69 364,54 €
- Réserve pour réduction de capital social au 30 juin 2023 238 690,00 €

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 2 191,12 €.

En conséquence, la sixième résolution est approuvée.

Septième résolution – Distribution des intérêts aux parts sociales

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir un intérêt aux parts sociales libérées aux associés inscrits à la date de la présente Assemblée au taux de 1,50 % pour les associés coopérateurs et non coopérateurs, soit un montant :

- Des associés coopérateurs, 106 679,70 €
- Des associés non coopérateurs, 7 630,95 €
- Soit un montant total de 114 310,65 €
 - Abondé par prélèvement sur la provision pour parfaire aux intérêts aux parts à hauteur de 112 119,53 €

Tout intérêt aux parts inférieur à 6 € ne sera pas versé et sera affecté en réserve facultative.

En conséquence, la septième résolution est approuvée.

Huitième résolution – Dotation réserve facultative

Compte tenu des délibérations précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'il n'y a pas d'excédent disponible à affecter au poste de réserve facultative.

En conséquence, la huitième résolution est approuvée.

Neuvième résolution – Constatation de la variation de capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2023, est de 7 620 710 €, soit une diminution de 238 690 € par rapport au montant constaté à la date de clôture de l'exercice précédent par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2022.

En conséquence, la neuvième résolution est approuvée.

Dixième résolution – Mise à jour du capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration à prélever les sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de la coopérative :

- Jusqu'à 100% des sommes versées au titre des intérêts aux parts

En conséquence, la dixième résolution est approuvée.

Onzième résolution – Renouvellement des administrateurs – Collège Associés Coopérateurs

Concernant les administrateurs sortants, l'Assemblée Générale ordinaire constate que le mandat des administrateurs composant le collège des Associés Coopérateurs, dont les noms suivent, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée :

- M. Germain BOURDON,
- M. Nicolas DEGRYSE représentant l'EARL DES VARENNES,
- M. Walter HURE représentant l'EARL CHAIR DE LOUP,
- M. Franck MENARD représentant l'EARL DES ARDILLATS,
- M. Yannick SALOMON représentant l'EARL SALOMON,
- M. Hervé VAN DAMME représentant l'EARL DES CRIS.

M. Germain BOURDON et M. Nicolas DEGRYSE représentant l'EARL DES VARENNES, ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Conformément à l'article 22 § 4 des statuts, le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée Générale, qu'aucune candidature au mandat d'administrateur ne lui a été notifiée par des associés 10 jours au moins avant l'Assemblée Générale.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale ordinaire de renouveler les mandats suivants de :

- M. Walter HURE représentant l'EARL CHAIR DE LOUP,
- M. Franck MENARD représentant l'EARL DES ARDILLATS,
- M. Yannick SALOMON représentant l'EARL SALOMON,
- M. Hervé VAN DAMME représentant l'EARL DES CRIS.

Sous réserve des résultats des élections, ces administrateurs sont élus pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire se prononce au scrutin secret :

Votants pour le Collège Associés Coopérateurs : 61 – Abstention : 0 – Blanc : 0 – Nul : 0 – Suffrages exprimés : 61

La majorité requise pour être élu est de 31 voix.

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| ○ M. HURE Walter | 61 voix, 0 non, 0 abstention, 0 blanc |
| ○ M. MENARD Franck | 61 voix, 0 non, 0 abstention, 0 blanc |
| ○ M. SALOMON Yannick | 61 voix, 0 non, 0 abstention, 0 blanc |
| ○ M. VAN DAMME Hervé | 61 voix, 0 non, 0 abstention, 0 blanc |

Ces administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2026.

En conséquence, la onzième résolution est approuvée.

Douzième résolution – Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la coopérative

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 106 000 € l'allocation globale pour l'indemnisation des membres du Conseil d'Administration du temps consacré à l'administration de la coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

En conséquence, la douzième résolution est approuvée.

Treizième résolution – Somme allouée au budget formation des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 40 000 € la somme allouée au budget formation des administrateurs au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

En conséquence, la treizième résolution est approuvée.

Quatorzième résolution – Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société CHD AUDIT Ile de France représenté par M. Jean-Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance.

Elle décide ne pas renouveler le mandat de la Société CHD AUDIT Ile de France et de nommer M. Jean-Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

En conséquence, la quatorzième résolution est approuvée.

Quinzième résolution – Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant

L'Assemblée Générale constate également que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes arrive à échéance.

Elle décide de ne pas renouveler le mandat de la société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes et de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant la société DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

En conséquence, la quinzième résolution est approuvée.

Seizième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

En conséquence, la seizième résolution est approuvée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 9H45

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

Le Président,
Walter HURE

Le Secrétaire,
Jean-Marc KREBS

Les Scrutateurs,
Daniel SIMONNET John BEEUWSAERT

W H.

RAPPORT AUX ASSOCIÉS
Exercice clos le 30/06/2023
à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre Coopérative au cours de la campagne 2022-2023 et de ses résultats au 30 Juin 2023.

1 - ACTIVITE DE LA COOPERATIVE

Céréales : Avec 346 640 tonnes hors semences, la collecte 2022-2023 est en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, 349 980 tonnes ont été vendues. En diminution, le stock céréales représente 38 712 tonnes au 30 juin 2023, contre 42 052 tonnes en N-1.

Notre chiffre d'affaires s'élève à 122 257 K€, soit une hausse de 16,5 %.

Appros : Le chiffre d'affaires atteint 45 828 K€, soit une hausse de 12,9 %. Le chiffre d'affaires phyto est en hausse de +1,3 M€, celui des engrais également de +4 M€.

Semences : Cette année, 29 452 quintaux de semences ont été traités pour un chiffre d'affaires, y compris les cessions internes à l'activité Appro de 2 883 K€.

Au total, 110 BOURGOGNE a réalisé un chiffre d'affaires de 173 711 K€ en hausse de 15,02 % par rapport à l'année dernière. La marge brute sur l'ensemble des activités est en augmentation et s'élève à 22 754 K€, hors variation des provisions pour mise en marché des céréales et pour dépréciations des stocks.

1.1 INFORMATION SUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES AUX INSTALLATIONS SOUMISES A AUTORISATION (Art. L225-102-2 du Code de Commerce)

La coopérative exploite 66 sites dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Notre service Qualité Sécurité et Environnement pilote le système QSE du Groupe 110 Bourgogne, développe les actions RSE et assure le suivi des conformités réglementaires pour chaque site.

La culture sécurité industrielle et environnementale est intégrée dans l'ensemble des processus de production et transversales, de la récolte, au travail du grain et ce jusqu'à l'expédition du produit.

L'ensemble des acteurs du Groupe 110 Bourgogne, les salariés, les instances sociales et extérieures participent activement au développement de la culture sécurité et environnement.

Pour assurer la conformité de ces installations, 110 Bourgogne s'appuie sur l'expertise de ses salariés et d'organismes agréés.

Annuellement, 30 % du budget des investissements est consacré aux mesures préventives pour la santé et sécurité des salariés, ainsi que pour assurer la conformité des sites au regard de la réglementation en vigueur.

Enfin, le respect des exigences liées à la distribution des produits de protection des cultures est certifié dans le cadre de l'Agrément Distributeur obtenu pour le Groupe 110 Bourgogne depuis 2013.

Les enjeux sociétaux actuels conduiront le Groupe 110 Bourgogne à déployer et à développer une démarche RSE et une culture santé sécurité à chaque étape de nos activités.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

C'est la troisième plus mauvaise récolte après 2016 et 2020.

Cette campagne a été fortement impactée par le conflit en Ukraine, qui a perturbé l'ensemble des activités, avec des niveaux de prix jamais atteints. La récolte 2023 et sa commercialisation subissent de plein fouet le fameux effet ciseaux tant redouté.

Pour sécuriser les approvisionnements au meilleur prix, notre centrale d'achat AREA a été obligée de référencer de nouveaux fournisseurs.

L'explosion du prix de l'énergie a généré une flambée des prix. La valeur des fertilisants a été multipliée par 2,5 avec des pénuries qui ont marqué le début d'exercice.

La sécheresse 2022 a réduit la disponibilité en semences, y compris sur les hybrides, même cause, même conséquence, le marché a fortement augmenté.

La réglementation sur les produits de protection des plantes continue à se durcir en France avec la disparition de nombreuses matières actives. En conséquence, les impasses techniques deviennent monnaie courante.

3 - EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

3.1 COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires atteint 173 711 357 € contre 151 033 391 € sur l'exercice antérieur, soit une hausse de 15,02 %.

Le montant des reprises sur provisions d'exploitation et transfert de charges est de 1 087 552 € comprenant notamment des reprises de provision de :

- 606 660 € concernant les stocks
- 138 753 € concernant les créances Adhérents
- 144 665 € concernant les créances TNA
- 8 454 € concernant les transferts de charges d'exploitation
- 64 750 € concernant la provision risques et charges
- 124 270 € concernant notre engagement Retraite

Le montant des autres produits et subventions est de 38 717 €.

Les achats de marchandises se sont élevés à 149 892 725 € avec une variation de stock de – 1 333 696 €.

Les charges d'exploitation, hors marchandises et dotation aux amortissements et provisions, se sont élevées à 19 080 105 € contre 19 206 778 € l'année précédente, soit une baisse de – 126 673 €.

Les charges d'exploitation :

- Charges externes :
 - Transport externes : – 431 k€ lié à la baisse de la collecte par rapport à N-1
 - Stockage extérieur : – 150 k€
 - Assurance : + 70 k€ lié à la valeur du stock
- Charges de personnel en hausse de 402 k€

Les amortissements s'élèvent à 2 563 019 €, soit une diminution de 75 326 €.

Les dotations aux provisions s'élèvent à 2 206 719 €, en hausse de 1 386 414 € principalement en raison de provisions réalisées sur nos titres de participation dans l'aval : meunerie et malterie.

Le résultat d'exploitation est de + 30 376 € contre + 301 881 € l'année dernière.

Le résultat financier s'établit à + 294 197 € contre + 508 157 € l'année précédente.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 14 328 € contre – 25 334 € l'an dernier.

Enfin, l'exercice se solde par un bénéfice de 310 246 € contre un bénéfice de 784 704 € l'an dernier.

3.2 BILAN

Les immobilisations nettes s'établissent 32 857 017 € et se ventilent en :

Immobilisations incorporelles.....	1 058 €
Immobilisations corporelles	21 027 387 €
Immobilisations financières.....	11 828 572 €

Les soldes débiteurs des comptes adhérents représentent 150 jours, comme l'an dernier.

Les capitaux propres s'élèvent à 44 551 915 € dont 7 620 710 € de capital social.

Les emprunts à moyen terme sont en baisse, à 14 174 k€ contre 12 056 k€ l'an dernier.

Ainsi, les fonds propres représentent 47 681 k€ sur des capitaux permanents de 61 855 k€ soit une autonomie financière de 77,0 %.

Le fonds de roulement de 28 981 K€, net des provisions pour risques et charges inférieures à un an et reclassées en charge à payer, est en hausse de 1 174 K€.

4 - LES FILIALES

NATI VERT a vu son chiffre d'affaires augmenter de 2,53 % pour atteindre 17 858 082 €.

Le résultat net est de + 171 293 €, contre + 379 637 € l'an dernier.

110 VIGNE a connu cette année une hausse de 20,16 % de son chiffre d'affaires qui s'élève à 10 154 947 €. Le résultat net est de 890 871 €, en hausse de 38,13 %.

110 AGROSERVICES a refacturé des prestations de services aux sociétés du groupe correspondant à ses charges de fonctionnement. La société fait un bénéfice de 574 862 € lié à une redistribution de dividendes de 110 VIGNE de 579 250 €.

5 - RESULTAT AFFECTATION 110 BOURGOGNE

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 310 245,66 €, dont un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 240 881,12 € et un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 69 364,54 €, l'Assemblée Générale Ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

• Imputation des activités des tiers non associés	69 364,54 €
• Réserve pour réduction de capital social au 30 juin 2023	238 690,00 €

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartisable s'élève à 2 191,12 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- de servir un intérêt aux parts sociales libérées aux associés inscrits à la date de la présente Assemblée au taux de 1,50 % pour les associés coopérateurs et non coopérateurs, soit un montant :
 - des Associés Coopérateurs, 106 679,70 €
 - des Associés Non Coopérateurs, 7 630,95 €
 - soit un montant total de 114 310,65 €
 - abondé par prélèvement sur la provision pour parfaire l'intérêt aux parts à hauteur de 112 119,53 €

Tout intérêt aux parts inférieur à 6 € ne sera pas versé et sera affecté en réserve facultative.

Compte tenu des délibérations précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'il n'y a pas d'excédent disponible à affecter au poste de réserve facultative.

6 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons des délais de paiement des fournisseurs de la société. Ainsi, à la clôture de l'exercice, le solde net (crédeurs-débiteurs) des dettes fournisseurs se décompose par date d'échéance comme suit :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu au 30 Juin 2023 (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu au 30 juin 2023					Article D.441-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu au 30 juin 2023						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (*)	98 097 € TTC	71 335 € TTC	30 143 € TTC	104 077 € TTC	303 652 € TTC		106 372 € TTC	- € TTC	- € TTC	- € TTC	106 372 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (*)	0.05%	0.04%	0.02%	0.06%	0.17%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (*)							0.08%	0.00%	0.00%	0.00%	0.08%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (*)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou décal légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) :					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) :						

(*) Préciser HT ou TTC

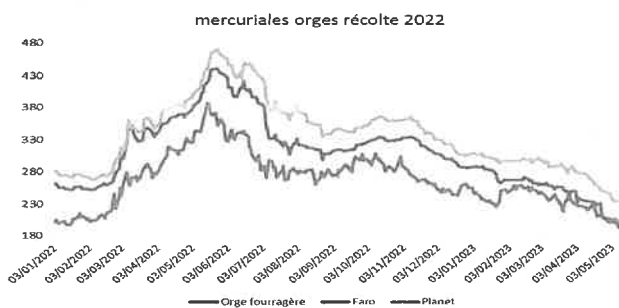
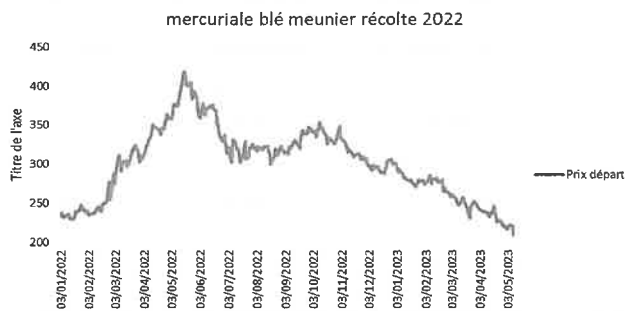
7 - EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

7.1 ACTIVITE CEREALES 2022-2023

Le déroulement de la campagne :

La moisson débute précocement vers la mi-juin 2022, alors que les expéditions de l'ancienne campagne ne sont pas terminées. Le climat sec permet des apports étalés, le rendement est bon et le calibrage de l'orge d'hiver sont en nette baisse, suite au climat trop sec du printemps. Idem pour le blé, où la qualité est globalement au rendez-vous, mais les rendements sont en baisse de 10 à 20%. Le colza affiche le meilleur rendement, l'orge de printemps le pire, avec en supplément de gros contrastes en termes de rendement. Les pluies éparses ont entraîné de grosses fluctuations sur les rendements et les taux de protéine, mais globalement la baisse de collecte calibrée est de 30%. Les collectes de l'automne porteront aussi les stigmates du temps sec et chaud de l'été, avec de faibles rendements.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine entraîne des exportations chaotiques de Russie, et impossibles de l'Ukraine jusqu'à la mise en place du corridor au départ des ports d'Odessa. De ce fait, la demande au départ de l'Europe, et de la France en particulier, est forte en début de campagne. Nous réalisons nos records de sortie sur le premier trimestre, que ce soit en blé ou en orges. Ensuite, le corridor se met en place, permettant la mise en marché de céréales et d'oléagineux bon marché à proximité de l'Europe. Par solidarité, et ou désorganisation de nos frontières, nous importons beaucoup de marchandises ukrainiennes, ce qui lamine petit à petit les cours. La grippe aviaire limite le débouché en alimentation animale, les récoltes exceptionnelles en Australie (blé, orge, colza), vont permettre aux cours de poursuivre leur baisse. Ils passent sous les cours du début du conflit. Le ralentissement de l'économie mondiale ajoute au climat baissier. Nous terminons la campagne avec des marchés assez lourds et peu de perspectives de hausse.



Blé meunier : très dynamique en début de campagne suite à une demande dynamique à l'export.

Le marché baisse ensuite grâce au bon fonctionnement du corridor et des volumes exportables abondants de Mer Noire et d'Australie.

Le fort courant à l'export vers la Chine, que ce soit en orge fourragère ou brassicole, permet d'écouler les excédents, y compris l'orge de printemps protéinée.

La demande en qualité brassicole est dynamique jusqu'au printemps. Néanmoins, la concurrence de l'Australie se fait sentir sur la seconde partie de campagne.

Le prix élevé de la bière, et globalement l'inflation, entraînent une baisse de la consommation.

Après le pic du printemps, en sympathie avec les marchés de l'énergie en feu, le marché du colza se calme à l'automne, puis baisse franchement avec les importations volumineuses de colza ukrainien et australien.

Nous allons même être fortement exportateurs d'huile en fin de campagne, qui y aurait pensé un an plus tôt ?

Très tendu avant récolte, le marché se détend rapidement en cours de moisson à l'annonce de l'arrêt d'une usine de trituration (qui n'a duré que 2 semaines...), puis sous le coup des importations massives de graines et d'huile ukrainiennes.

Les cours sont divisés par deux, malgré le faible volume de la récolte française.

En conclusion, la forte tension sur la demande, s'accompagnant de prix élevés, au début de la campagne, a laissé petit à petit la place à un marché baissier et de plus en plus lourd, sur tous les produits. La baisse du pouvoir d'achat, l'inflation modifient les achats et les comportements, alors que nous restons globalement dans un monde avec peu de stocks de matières premières et des aléas climatiques violents et de plus en plus fréquents.

La commercialisation de la coopérative en quelques chiffres :

La mise en marché de 110 BOURGOGNE est restée à peu près au même niveau que la campagne précédente avec 397 000t expédiées.

Les grèves de la SNCF nous ont fait perdre environ 15 rotations par train, elles ont entraîné une utilisation accrue du camion, à nos frais. Nous n'avons fait que 116 trains (environ 1 train tous les 2 jours), et par contre environ 7 400 camions (environ 37 camions par jour), au départ de 110 BOURGOGNE. La part de la voie d'eau est restée stable (11%), au départ de la région de Montereau.

Répartition des débouchés SEINEYONNE :

- France : 58 %
- Reste Union Européenne : 22 %
- Reste du Monde : 20 % (dont 5 % Suisse)

Notre action RSE :

La Coopérative poursuit son investissement dans les cultures sous filières avec l'adhésion massive de ses adhérents. Cela implique aussi des investissements importants dans les outils de travail du grain et de formation des personnes. Le travail en amont sur les modalités de captage du carbone dans le sol s'organise au niveau des services agronomique et commercial de SEINEYONNE.

La coopérative s'implique dans la gestion des déchets agricoles, de la coopérative, de ses filiales et de ses adhérents. Elle poursuit également son travail pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre avec une flotte de camions à l'OLEO 100.

Perspectives pour la campagne 2023-2024 :

Les semis d'automne se sont bien passés et ont été suivis par un hiver assez sec, ce qui a permis un bon enracinement pour les cultures d'hiver. Ces conditions climatiques sèches ont perduré au début du printemps, pénalisant la croissance des cultures de printemps. La pluie est arrivée tardivement, favorable aux cultures d'hiver, néanmoins, pour les orges de printemps, le mal était fait.

Les marchés sont influencés par les bonnes perspectives de récolte sur le pourtour de la Mer Noire et l'entrée massive des céréales ukrainiennes par voie terrestre, entraînant une baisse sur les céréales et oléagineux.

7.2 ACTIVITE APPROS 2022-2023

Ce qu'il est important de retenir :

L'activité approvisionnement 2022-2023 :

La réglementation sur les produits de protection des plantes continue à se durcir en France avec la disparition de nombreuses matières actives. En conséquence, nos adhérents se retrouvent face à de véritables impasses techniques.

L'explosion des prix de l'énergie a généré une flambée des prix :

- Les fertilisants x 2,5 avec des pénuries qui ont été annoncées en début de campagne.
- Les produits de protection des plantes : +25% à 70%.
- L'activité semences est également touchée.

Notre centrale d'Achat AREA a d'abord négocié la disponibilité des produits, puis a essayé de limiter la hausse des prix.

L'analyse par activité :

• Fertilisants	58,3 %
• Protection des plantes	22,9 %
• Semences	10,1 %
• Agroéquipements	5,2 %
• Aliments	3,5 %

8 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité significative en matière de recherche et de développement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

9 - EVENEMENTS POSTERIEURS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture du dernier exercice.

10 - CONVENTIONS REGLEMENTÉES

10.1 ENGAGEMENTS DONNES

CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE

OCS

- Caution sur ouverture de compte spécifique OCS 836 633 €

NATI VERT

- Cautionnement sur ouverture de crédit court terme 1 500 000 €
- Caution solidaire sur emprunt moyen terme de 800 K€ libéré à hauteur de 501 201 € 146 433 €

PORT AUTONOME DE PARIS

- Caution solidaire au profit du PORT AUTONOME DE PARIS site d'Ecuelles 3 000 €
- Caution solidaire au profit du PORT AUTONOME DE PARIS site de Montereau 10 000 €

SEINEYONNE

- Caution sur ouverture de Ligne Court Terme 580 000 €
- Caution sur ouverture de Ligne Court Terme CREDIT AGRICOLE CACEIS 1 080 000 €

CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

SOREAL

- Caution solidaire sur ouverture Ligne Court Terme 163 286 €

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

SOREAL

- Caution solidaire sur ouverture Court Terme 195 720 €

BNP PARIBAS

SOREAL

- Caution solidaire sur ouverture Ligne Court Terme 31 595 €

BANQUE PALATINE

SOREAL

- Caution solidaire sur ouverture Ligne Court Terme 124 142 €
- Caution concernant les opérations de marchés à terme effectuées avec CACEIS BANK 6 960 000 €

CIC EST

SEINEYONNE

- Caution pour le financement du site de La Grande Paroisse 133 538 €
- Caution pour le financement du site de Fos Les Tellines 164 505 €

CREDIT COOPERATIF

NATI VERT

- Cautionnement sur ouverture de crédit Court Terme 1 500 000 €

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL

NATI VERT

- Cautionnement sur ouverture de crédit Court Terme 1 500 000 €
- Caution solidaire sur emprunt moyen terme de 500 000 € 467 737 €

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS 15 396 589 €

10.2 ENGAGEMENTS REÇUS

CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PORT AUTONOME DE PARIS

- Caution solidaire au profit du PORT AUTONOME DE PARIS site d'Ecuelles 3 000 €
- Caution solidaire au profit du PORT AUTONOME DE PARIS site de Montereau 10 000 €

TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS 13 000 €

10.3 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES

Avec la SOCIETE SEINEYONNE

Convention de trésorerie

- Le Conseil d'Administration, en date du 17 mars 2008, avait autorisé la fusion des échelles du compte bancaire CREDIT AGRICOLE propre à la coopérative dans SEINEYONNE avec celui de la coopérative aux fins d'optimiser la gestion de la trésorerie.
- Le Conseil d'Administration, en date du 23 mars 2009, avait autorisé la signature d'une convention de gestion centralisée de trésorerie entre l'Union SEINEYONNE et la coopérative 110 BOURGOGNE. Le compte spécifique « encaissements céréales » de 110 BOURGOGNE dans SEINEYONNE est désormais centralisé dans le compte CREDIT AGRICOLE du Groupe 110 BOURGOGNE.

Avec la SOCIETE 110 VIGNE

Convention de soutien financier

- Il avait été rédigé une convention qui fixe les modalités de soutien financier entre la coopérative 110 BOURGOGNE et la société 110 VIGNE au titre de la participation dans SOREAL.
- En effet, eu égard à ses engagements et ses liens économiques avec la filière alimentation animale, la coopérative 110 BOURGOGNE s'engage dorénavant à supporter en lieu et place de sa filiale, les éventuelles provisions à constater sur la filière alimentation animale. A ce titre, aucune dotation à la provision pour risques nutrition animale n'a été constatée au cours de l'exercice dans les comptes de la coopérative.
- Le montant global de cette provision figure pour un montant de 2 171 898 € au 30 juin 2023.

Avance en compte courant

- Au 30 juin 2023, le solde des avances en compte courant consenties par la SCA 110 BOURGOGNE, en faveur de la SAS 110 VIGNE, est nul.

Mise à disposition de personnel

- Les montants facturés par la SCA 110 BOURGOGNE à la SAS 110 VIGNE, au titre de la mise à disposition de personnel, s'élèvent sur l'exercice clos le 30 juin 2023 à 171 271 € HT.

Avec la SOCIETE NATI VERT

Convention de gestion de trésorerie

- 110 BOURGOGNE, détenant respectivement indirectement 99,01 % du capital de la société NATIVERT, elle participe à concurrence de sa part dans le capital au besoin de trésorerie court terme de sa filiale.
- Les apports sont rémunérés par un intérêt au taux variable égal à l'Euribor un mois majoré de 0.60%.
- Au 30 juin 2023, il n'y a aucune avance faite à NATIVERT et aucun produit n'a été constaté au titre de l'exercice.

Location de locaux

- Un bail global pour l'ensemble des magasins (Epineuil, Migennes, Châtillon, Montereau, Ecuelles, Toucy, Neuvy Sautour, Saint Sauveur, Monéteau, Ancy le Franc, Isle/Serein, Charny, Etais, Laignes, Voulx) a été signé en date du 10 Juin 2013 entre la SCA 110 BOURGOGNE et la SAS NATI VERT.
- Le montant annuel s'élève à la somme de 760 091 € HT.

Prestations de mise à disposition de personnel

- La coopérative 110 BOURGOGNE a facturé au cours de l'exercice de la mise à disposition du personnel.
- Le montant constaté en produits au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élève à 60 578 € HT.

11 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

11.1 REVISION COOPERATIVE

L'audit COOPERTISE a été réalisé en novembre 2020 par la Fédération de révision REVICOOP au titre de la période couvrant les exercices 2014/2015 à 2018/2019, audit agréé par le H.C.C.A., et restitué au Conseil d'Administration le 19 février 2021.

L'audit a porté sur les points suivants :

- Organisation de la coopérative / du groupe
- Conformité du fonctionnement juridique
- Conformité fiscale
- Le pacte coopératif
- La gouvernance (enquêtes et entretiens)

Il résulte de ce rapport que la coopérative respecte les principes coopératifs d'un outil collectif au service de l'intérêt général de ses associés.

Les points relevés lors des travaux ont fait l'objet d'un plan d'actions correctives, sur la gestion du capital social, la levée de l'option probatoire, la notion d'offre découverte, la mise à disposition aux adhérents du Document Unique Récapitulatif d'Engagement...

Ce rapport a donné lieu à la délivrance d'une attestation d'intervention de la FNR REVICOOP, qui prévoit une prochaine mission à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2024.

12 - INFORMATIONS JURIDIQUES DE LA SOCIETE

12.1 PRISES DE PARTICIPATION

La coopérative a acquis 100 % des parts de la SCI GUIBERT le 16 mars 2023, pour un montant de 230 000 € hors droits d'enregistrement, dans le cadre d'un transfert du magasin Gamm Vert de St Sauveur dans un nouveau bâtiment de la commune.

12.2 INFORMATIONS DU RAPPORT AUX ASSOCIES

Composition du Conseil d'Administration et renouvellement

Le Conseil d'Administration de la coopérative 110 BOURGOGNE est composé de 19 membres. La liste des administrateurs est la suivante (Conseil d'Administration électif du 12/12/2022) :

Pour le collège représentant les associés coopérateurs :

Fonction	Société	Nom Prénom	Date de fin de mandat
Président	EARL CHAIR DE LOUP	HURE Walter	2023
1 ^{er} Vice-Président Président de Région Châtillonnais	EARL VERDOT VAUGIMOIS	VERDOT Christophe	2025
2 ^{ème} Vice-Président Président de Région Auxerrois	SCEA DES VARENNES	DEGRYSE Nicolas	2023
3 ^{ème} Vice-Président Président de Région Bassée Gâtinais		MICHAUT Laurent	2024
Secrétaire		GALLON Fabrice	2025
Trésorier		MATRAT Charles	2024
Administrateur Président de Région Puisaye	EARL HARDOIN	HARDOIN Christophe	2024
Administrateur Président de Région Tonnerrois	EARL DES ARDILLATS	MENARD Franck	2023
Membre du Bureau	EARL ETANCELIN ET FILS	ETANCELIN Franck	2024
Administrateur		BOURDON Germain	2023
Administrateur	EARL DES ROSSES	COMMEAU Jean-Paul	2024
Administrateur	GAEC DES CHARMILLES	CORNET Rémy	2025
Administrateur	EUURL FERRAND PHILIPPE	FERRAND Philippe	2025
Administrateur		GOURLLOT Florent	2025
Administrateur	EARL SALOMON	SALOMON Yannick	2023
Administrateur		TISSIER Fabrice	2024
Administrateur	EARL DES CRIS	VAN DAMME Hervé	2023
Administrateur	SCEA D'ARCY	VELUOT Benoît	2025

Pour le collège représentant les associés non coopérateurs :

Fonction	Société	Nom Prénom	Date de fin de mandat
Administrateur		PETION Christian	2025

M. Gérard DELAGNEAU est un invité permanent au Conseil d'Administration, qui lui a délégué les pouvoirs pour finaliser certains dossiers.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par le règlement intérieur de la coopérative.

Fonctionnement du Conseil d'Administration et renouvellement

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

L'agenda des réunions du Conseil d'Administration a été le suivant :

Date de la réunion du Conseil d'Administration	Mode de convocation	Lieu de la réunion
Vendredi 9 septembre 2022	Email	Monéteau
Lundi 24 octobre 2022	Email	Monéteau
Lundi 12 décembre 2022	Email	Monéteau
Lundi 23 janvier 2023	Email	Monéteau
Vendredi 24 février 2023	Email	Monéteau
Vendredi 24 mars 2023	Email	Joigny
Lundi 17 avril 2023	Email	Monéteau
Vendredi 9 juin 2023	Email	Monéteau

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration du 23 octobre 2023 ayant pour objet l'examen et l'arrêt des comptes annuels au 30 juin 2023.

Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Information des administrateurs

Conformément à l'article 27 des statuts, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués concomitamment à la convocation.

Certaines informations, notamment, confidentielles ont été communiquées uniquement le jour de la réunion.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués, sans délai, à tous les administrateurs.

Pouvoirs du Président et du Directeur

Les pouvoirs du Président sont prévus à l'article 26 des statuts.

Par décision, en date du 12 décembre 2022, le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs au Président.

Les pouvoirs du Directeur ont été fixés lors de la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2022.

Par décision, en date du 12 décembre 2022, le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs à M. Gérard DELAGNEAU, qui est invité à assister aux Conseils d'Administration.

Les délégations de pouvoirs au Président et au Directeur sont renouvelées chaque année, lors du premier Conseil d'Administration qui suit l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Liste des mandats des administrateurs dans les sociétés du groupe

La liste des administrateurs de la coopérative ayant des mandats dans les sociétés du groupe, ainsi que leur fonction est la suivante :

Monsieur Walter HURE est le représentant de fait de la coopérative 110 BOURGOGNE au sein de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles, de l'Union des coopératives SEINEYONNE, de la SA 110 AGROSERVICES.

MM. Nicolas DEGRYSE, Fabrice GALLON, Christophe HARDOIN et Benoit VELUOT représentent la coopérative 110 BOURGOGNE, M. Laurent MICHAUT représentant la SAS NATI VERT et M. Christophe VERDOT représentant la SAS 110 VIGNE, au sein de l'Union de coopératives SEINEYONNE.

M. Christophe VERDOT est le représentant de la SAS 110 VIGNE dans la SAS à Directoire SOREAL

M. Charles MATRAT est le représentant de 110 BOURGOGNE dans la SA SEMENCES DE FRANCE.

Monsieur Laurent MICHAUT est le représentant de la SAS NATI VERT dans la SA NATURALIS.

Participation des associés coopérateurs aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des associés coopérateurs aux Assemblées Générales sont prévues aux articles 34 et suivants des statuts de la coopérative et précisées dans le règlement intérieur de la coopérative.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2022, les Assemblées de Sections se sont tenues selon le calendrier qui suit :

- Pour la Bassée Gâtinais, le lundi 14 novembre 2022, à 9h15 à VILLENEUVE LA GUYARD, (37 Associés coopérateurs et 1 Associé Non Coopérateur présents ou représentés)
- Pour le Tonnerrois, le mardi 15 novembre 2022, à 9h15 à LEZINNES (47 Associés coopérateurs et 6 Associés Non Coopérateurs présents ou représentés)
- Pour l'Auxerrois, le mercredi 16 novembre 2022, à 9h15 à APPOIGNY (31 Associés coopérateurs et 4 Associés Non Coopérateurs présents ou représentés)
- Pour le Châtillonnais, le vendredi 18 novembre 2022, à 9h15 à CHATILLON (47 Associés coopérateurs et 3 Associés Non Coopérateurs présents ou représentés)
- Pour la Puisaye, le lundi 21 novembre 2022, à 9h15 à MOULINS SUR OUANNE (42 Associés coopérateurs et 1 Associé Non Coopérateur présents ou représentés)

Pour l'exercice clos au 30 juin 2023, les Assemblées de Section auront lieu selon le calendrier qui suit :

- Pour l'Auxerrois : le lundi 20 novembre 2023 à 9h15 à APPOIGNY
- Pour la Bassée Gâtinais : le mardi 21 novembre 2023 à 9h15 à VILLEBLEVIN
- Pour la Puisaye : le mercredi 22 novembre 2023 à 9h15 à MOULINS SUR OUANNE
- Pour le Tonnerrois : le jeudi 23 novembre 2023 à 9h15 à LEZINNES
- Pour le Châtillonnais : le vendredi 24 novembre 2023 à 9h15 à CHATILLON SUR SEINE

Procédure de gestion des risques et de contrôle interne

Le Conseil d'Administration a mis en place des Commissions, dont le rôle est décrit ci-dessous :

- La Commission Appro s'est réunie le lundi 9 janvier 2023, afin d'avoir une réflexion sur la politique commerciale.

12.3 RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des Associés Coopérateurs

Concernant les administrateurs sortants, l'Assemblée Générale ordinaire constate que le mandat des administrateurs composant le collège des Associés Coopérateurs, dont les noms suivent, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée :

- M. Germain BOURDON,
- M. Nicolas DEGRYSE représentant l'EARL DES VARENNES,
- M. Walter HURE représentant l'EARL CHAIR DE LOUP,
- M. Franck MENARD représentant l'EARL DES ARDILLATS,
- M. Yannick SALOMON représentant l'EARL SALOMON,
- M. Hervé VAN DAMME représentant l'EARL DES CRIS.

Germain BOURDON et Nicolas DEGRYSE ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Conformément à l'article 22 § 4 des statuts, le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée Générale, qu'aucune candidature au mandat d'administrateur ne lui a été notifiée par des associés 10 jours au moins avant l'assemblée générale.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale ordinaire de renouveler les mandats suivants de :

- M. Walter HURE représentant l'EARL CHAIR DE LOUP,
- M. Franck MENARD représentant l'EARL DES ARDILLATS,
- M. Yannick SALOMON représentant l'EARL SALOMON,
- M. Hervé VAN DAMME représentant l'EARL DES CRIS.

Sous réserve des résultats des élections, ces administrateurs sont élus pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2026.

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2023 a validé l'arrivée de M. Pierre JUVIGNY en qualité d'Administrateur Stagiaire. Il prendra ses fonctions lors du conseil d'administration électif qui suivra l'Assemblée Générale.

12.4 ALLOCATION GLOBALE POUR L'INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS

En application de l'article 30 des statuts, il convient de fixer l'allocation globale destinée à compenser l'activité consacrée à l'administration de la coopérative par les administrateurs.

Le Conseil d'Administration vous propose de voter une allocation globale de 106 000 € pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Pour le dernier exercice, l'assemblée générale avait fixé cette allocation globale à 106 000 €.

La somme effectivement dépensée à ce titre est 96 386 €.

12.5 SOMME ALLOUEE AU BUDGET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

En application des nouvelles dispositions réglementaires, il convient de fixer la somme allouée au budget formation des administrateurs.

Le Conseil d'Administration vous propose de voter l'attribution d'une somme de 40 000 € pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

12.6 PROPORTION DE PARTS SOCIALES DETENUES PAR LES SALARIES DE LA COOPERATIVE ET CEUX DES FILIALES DE LA COOPERATIVE (ART L.524-2-3)

Aucune part n'est détenue par des salariés de la coopérative, des salariés des sociétés filiales ou un FCPE.

12.7 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la Société CHD AUDIT Ile de France représenté par Monsieur Jean-Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance. Il est décidé ne pas renouveler le mandat de la Société CHD AUDIT Ile de France et de nommer Monsieur Jean Marc BULLIER, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

Le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes arrive à échéance. Il est décidé de ne pas renouveler le mandat de la société CHD AUDIT Auvergne Rhône Alpes et de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant la société DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

13 - COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation intègre toutes les sociétés dans lesquelles 110 BOURGOGNE exerce directement ou indirectement une influence.

- Sont intégrées globalement : NATI VERT, 110 VIGNE, 110 AGROSERVICES, ainsi que les sociétés dans lesquelles 110 BOURGOGNE exerce une influence notable (NATURA'LIS, SICA LAIGNES AGRIFLUIDE, SOREAL).

Les résultats :

Le chiffre d'affaires s'établit à 200 626 874 € et les produits d'exploitation à 1 462 099 €. Avec des charges d'exploitation de 200 748 812 €, le résultat d'exploitation atteint + 1 340 161 € contre + 1 377 207 € l'an dernier.

Le résultat financier ressort à – 210 904 € générant un résultat courant de + 1 129 257 € avant impôts. Avec un résultat exceptionnel de – 12 066 €, le résultat net consolidé ressort à + 1 005 068 €, dont + 1 002 166 € de résultat groupe et + 2 902 € de résultat hors groupe.

Le bilan :

Le total de l'actif immobilisé représente 34 980 865 € et celui des actifs circulants 76 547 439 €. Les capitaux propres du groupe s'établissent à 51 586 231 € dont 7 620 710 € de capital social.

Le total des provisions pour risques et charges représente 2 155 191 €.

Le total des dettes est de 57 745 675 € dont 14 722 060 € de dettes auprès des établissements bancaires.

Le total du bilan atteint 111 528 304 €.

Le Président
Walter HURE



Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 01/11/23
Devise d'édition EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	7 620 710	7 859 400	8 097 460	8 199 570	8 279 850
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	762071	785940	809746	819957	827985
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	173 711 3	151 033 3	104 456 4	123 207 3	145 206 9
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 750 309	2 996 021	2 982 053	4 174 451	3 941 021
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	310 246	784 704	150 202	515 985	910 051
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5	4	4	5	5
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0	1	0	1	1
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	142	141.19	149.11	147	159
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 258 295	4 933 505	4 641 545	5 088 169	5 460 959
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 921 942	1 821 477	1 644 989	1 813 382	2 056 520

Présentation des comptes annuels

Période du 01/ 07/ 2022 au 30/ 06/ 2023

110 BOURGOGNE
49 ROUTE D'AUXERRE
89470 MONETEAU

Bilan Actif

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	159 804	158 746	1 058	1 058
Fonds commercial	0		0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	159 804	158 746	1 058	1 058
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	8 430 838	4 420 529	4 010 309	3 978 777
Constructions	81 266 264	74 378 888	6 887 376	7 529 747
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 220 594	30 722 383	8 498 211	7 757 126
Autres immobilisations corporelles	6 341 399	5 777 789	563 610	707 540
Immobilisations en cours	1 067 881		1 067 881	932 184
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	136 326 976	115 299 588	21 027 388	20 905 375
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 907 981		2 907 981	2 668 647
Créances rattachées à des participations	3 659 259	93 300	3 565 959	3 580 009
Autres titres immobilisés	7 287 791	2 244 097	5 043 694	4 700 382
Prêts	174 592		174 592	117 939
Autres immobilisations financières	143 511	7 165	136 346	134 296
TOTAL immobilisations financières :	14 173 134	2 344 562	11 828 572	11 201 274
ACTIF IMMOBILISÉ	150 659 914	117 802 896	32 857 018	32 107 706

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	264 808		264 808	380 699
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	21 191 840	2 189 631	19 002 209	19 251 484
TOTAL stocks et en-cours :	21 456 648	2 189 631	19 267 017	19 632 184
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	27 794 603	3 256 993	24 537 610	24 478 581
Autres créances	10 206 914	5 000	10 201 914	21 277 386
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	38 001 517	3 261 993	34 739 524	45 755 967
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 585 593		10 585 593	11 371 261
Charges constatées d'avance	127 901		127 901	1 049 858
TOTAL disponibilités et divers :	10 713 494		10 713 494	12 421 120
ACTIF CIRCULANT	70 171 659	5 451 624	64 720 035	77 809 271

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	220 831 573	123 254 520	97 577 053	109 916 976
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Bilan Passif

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 7 620 710	7 620 710	7 859 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	518 787	518 787
Réserve légale	8 836 010	8 836 010
Réserves statutaires ou contractuelles	2 052 831	2 052 831
Réserves réglementées	11 574 169	11 336 109
Autres réserves	12 172 391	11 741 013
Report à nouveau	210 922	210 922
Résultat de l'exercice	310 246	784 704
TOTAL situation nette :	43 296 065	43 339 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	266 734	304 174
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	989 116	896 380
CAPITAUX PROPRES	44 551 915	44 540 329
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 332 348	2 397 098
Provisions pour charges	796 735	921 005
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 129 083	3 318 103
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 128 313	28 012 219
Emprunts et dettes financières divers	45 687	44 136
TOTAL dettes financières :	16 173 999	28 056 355
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 545 547	8 291 302
Dettes fiscales et sociales	2 596 077	2 655 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	625 421	425 253
Autres dettes	23 853 065	22 146 978
TOTAL dettes diverses :	33 620 110	33 519 455
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	101 946	482 734
DETTES	49 896 055	62 058 544
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	97 577 053	109 916 976

Compte de Résultat (Première Partie)

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 13/11/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
Ventes de marchandises	165 772 041		165 772 041	143 336 176
Production vendue de biens	199 089		199 089	108 189
Production vendue de services	7 740 227		7 740 227	7 589 026
Chiffres d'affaires nets	173 711 357		173 711 357	151 033 391
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			15 037	23 480
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 087 552	1 557 391
Autres produits			23 680	26 030
PRODUITS D'EXPLOITATION			174 837 626	152 640 292
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			149 892 725	136 461 239
Variation de stock de marchandises			(1 333 696)	(9 520 105)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 282 489	2 738 605
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			115 891	(6 756)
Autres achats et charges externes			10 067 329	10 655 750
TOTAL charges externes :			161 024 738	140 328 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 405 996	1 373 982
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 258 295	4 933 505
Charges sociales			1 893 689	1 816 962
TOTAL charges de personnel :			7 151 983	6 750 467
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 563 019	2 638 345
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 206 719	681 403
Dotations aux provisions pour risques et charges				138 902
TOTAL dotations d'exploitation :			4 769 738	3 458 650
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			454 796	426 579
CHARGES D'EXPLOITATION			174 807 250	152 338 411
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			30 376	301 881

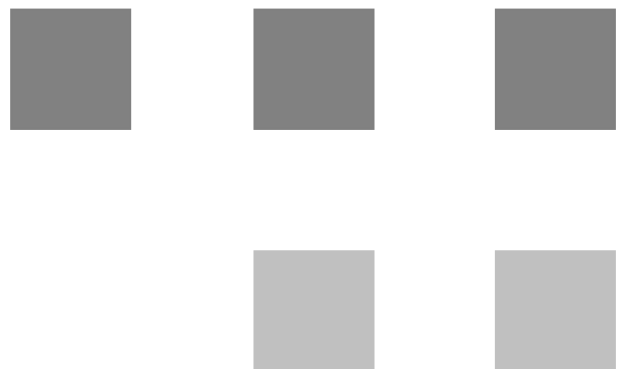
Compte de Résultat (Seconde Partie)

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	30 376	301 881
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	579 994	442 556
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	493 310	408 823
Reprises sur provisions et transferts de charges	659 400	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 732 704	851 379
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	316 088	
Intérêts et charges assimilées	1 122 369	343 209
Différences négatives de change	50	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 438 506	343 222
RÉSULTAT FINANCIER	294 197	508 157
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	324 573	810 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	51 123	29 430
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	10 460
Reprises sur provisions et transferts de charges	118 455	87 055
	184 578	126 945
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	106 170	56 751
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 793
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	92 736	92 736
	198 905	152 279
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14 328)	(25 334)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	176 754 907	153 618 616
TOTAL DES CHARGES	176 444 662	152 833 912
BÉNÉFICE OU PERTE	310 246	784 704

Annexe



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun faits majeurs a constater sur cet exercice

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- A leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations)
- A leur coût de production, en cas de production interne (Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement annuel pratiquées ont été considérées équivalentes aux durées d'utilisation économique.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Constructions silo béton	35 ans
Constructions silo métallique	25 ans
Batiment Engrais	10 ans
Autres Batiments Appro.	15 ans
Electricité	15 ans
Cour	10 à 15 ans
Installations techniques, mat.outillage	15 ans
Matériel de transport	5 et 7 ans
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	3 et 5 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la quote-part des capitaux propres de la participation corrigée des éléments incorporels dûment justifiés ou à défaut il est retenu la valeur d'utilité.

Pour les actions Financière de Meunerie, suite aux conclusions du rapport de l'expertise judiciaire sur la valorisation de Meunerie de Participations dans le cadre du litige en cours avec le Groupe Axérial, il a été complété une provision pour dépréciation à hauteur de 316 088€.

Pour les actions Vivescia Industrie, au regard des deux dernières cotations et de l'évolution de la situation nette consolidée du groupe, il a été effectué une reprise de la provision pour dépréciation pour 659 399€

STOCKS

Les stocks approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks céréales, oléagineux et protéagineux sont valorisés de la façon suivante :

- prix d'acompte majoré des compléments de prix
- bonifications et réfections diverses pour caractéristiques
- majorations mensuelles versées aux adhérents au cours de l'exercice (stocks non engagés).
- majorations mensuelles acquises au 30 juin 2023 (stocks engagés à la vente).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks de marchandises est constituée en fonction des éléments suivants :

--Stock "Productions Végétales"

- Une provision est constatée lorsque la valeur du stock engagé est supérieure au prix de vente constaté au contrat et lorsque la valeur du stock non engagé est supérieure au prix du marché arrêté

Règles & Méthodes Comptables

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

- Stock " Approvisionnement"
- Stocks à faible rotation : Application d'un taux de dépréciation de 10 à 100% sur les marchandises non livrées représentant un an de vente et plus : Montant Dotation de l'exercice : 894 395€. Dans le même temps, constatation de la reprise de 535 582€ de la provision au 30/06/2022.
- Marchandises subissant une volatilité importante des cours : provision calculée par différence entre le PAM et le prix de vente estimé net de remises et net de frais de commercialisation : Montant : 877 296€ de dotation pour l'exercice
- Risques qualité liés à la conservation des produits vrac : Dépréciation de 20% de la quote part des stocks achetés depuis plus d'un an :
Montant : 111 693€ de dotation pour l'exercice et reprise de 64 258€ de la provision du 30/06/2022.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances Adhérents :

La situation de chaque adhérent est étudiée individuellement au 30 Juin. Le solde débiteur de l'adhérent est comparé au montant de ses approvisionnements de l'exercice. Une provision est ensuite calculée en fonction de ses apports de l'exercice et du solde du compte courant à fin août ainsi que des garanties obtenues (Cessions primes et Warrants). Ensuite la provision est limitée aux adhérents les plus endettés afin de neutraliser les effets conjoncturels et de couvrir à minima la part des dettes à plus d'un an. Ce calcul forfaitaire est appliqué pour 90% des adhérents.

Pour les autres , la provision a été valorisée en fonction de leur encours au 30 juin 2023 et compte tenu de leur situation financière. Montant de la reprise nette de l'exercice : 138 752€

PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

Le poste provision pour risques et charges se compose principalement :

Rubriques	Solde Ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Consommée)	Reprise de l'exercice (Sans Objet)	Solde Clôture
Nutrition Animale	2 171 898€				2 171 898€
Engagement Retraite	921 005€			124 270€	796 735€
Autres	225 200€		64 750€		160 450€
Total	3 318 103€		64 750€	124 270€	3 129 083€

La première phase de restructuration du groupe Soréal est conforme aux prévisions et ne nécessite pas un ajustement de la provision Nutrition Animale . Lors de la réalisation définitive des engagements liés au protocole, l'évaluation de la provision sera réexaminée.

PROVISION INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

L'ANC a publié fin 2013 la recommandation n°2013-02 concernant les règles comptables relatives notamment aux indemnités de fin de carrière.

celle-ci abroge la précédente émise par le conseil National de la Comptabilité (CNC) n° 2003-R-01.

Cet engagement constitue une provision pour charges inscrite au passif du bilan.

Les modalités de calcul sur cet exercice sont les suivantes :

- Augmentation annuelle des salaires fixée à 1.5%,
- Age de départ à la retraite retenu est de 65 ans,
- Taux d'actualisation de 3.60%,
- Taux de charge sociale de 45%,
- Taux de rotation retenu est 3 % contant,
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis

Sur cet exercice une reprise de provision a été constatée pour 124 270€

Autres informations :

Dans le cadre du plan de relance mise en place par le gouvernement et de l'appel à projet réalisé par France Agrimer, un projet d'investissement de 3.8 millions a été retenu pour rendre 14 silos supplémentaires compatibles avec les exigences des filières Qualité. Une convention avec France Agrimer a été signée pour une aide publique prévisionnelle à hauteur de 1.3m€. Un acompte de 50% a été versé sur l'exercice 2020-2021 et affecté pour 50% en réserve indisponible et les autres 50% seront réintégrés aux résultats par fraction égale au même rythme de l'amortissement des biens financés.

Sur cet exercice 2022-2023, la quote-part ramenée aux résultats s'élève à 37 439 €.

Le complément des 50% de la subvention à recevoir sera versé sur 2023-2024 après réalisation et mise en service des derniers investissements liés à ce plan de relance.

CONSOLIDATION

La coopérative établie des comptes consolidés dont elle l'entité consolidante.

Immobilisations

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	159 804		
TOTAL immobilisations incorporelles :	159 804		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	8 246 836		184 003
Constructions sur sol propre	62 402 553		239 070
Constructions sur sol d'autrui	998 606		
Constructions installations générales	17 195 187		430 848
Installations techniques et outillage industriel	37 633 944		1 594 505
Installations générales, agencements et divers	74 785		
Matériel de transport	4 506 626		25 667
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 861 079		75 242
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	932 184		842 603
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	133 851 800		3 391 938
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 341 957		250 833
Autres titres immobilisés	7 287 791		
Prêts et autres immobilisations financières	259 400		95 120
TOTAL immobilisations financières :	13 889 148		345 953
TOTAL GÉNÉRAL	147 900 751		3 737 892

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			159 804	
TOTAL immobilisations incorporelles :			159 804	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			8 430 838	
Constructions sur sol propre			62 641 623	
Constructions sur sol d'autrui			998 606	
Constructions installations générales			17 626 035	
Install. techn., matériel et out. industriels		7 856	39 220 594	
Inst. générales, agencements et divers			74 785	
Matériel de transport		202 000	4 330 293	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 936 322	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	706 906		1 067 881	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	706 906	209 856	136 326 976	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		25 550	6 567 240	
Autres titres immobilisés			7 287 791	
Prêts et autres immo. financières		36 417	318 103	
TOTAL immobilisations financières :		61 967	14 173 134	
TOTAL GÉNÉRAL	706 906	271 823	150 659 914	

Amortissements

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	158 746			158 746
TOTAL immobilisations incorporelles :	158 746			158 746
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 268 058	152 470		4 420 529
Constructions sur sol propre	57 909 078	872 289		58 781 367
Constructions sur sol d'autrui	998 606			998 606
Constructions installations générales	14 158 914	440 000		14 598 914
Installations techn. et outillage industriel	29 876 818	853 421	7 856	30 722 383
Inst. générales, agencements et divers	74 785			74 785
Matériel de transport	3 962 331	173 954	202 000	3 934 285
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 697 834	70 885		1 768 720
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	112 946 425	2 563 019	209 856	115 299 588
TOTAL GÉNÉRAL	113 105 171	2 563 019	209 856	115 458 334

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	152 470		
Constructions sur sol propre	872 289		49 436
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	440 000		43 300
Installations techniques et outillage industriel	853 421		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	173 954		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	70 885		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 563 019		92 736
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	2 563 019		92 736

Provisions Inscrites au Bilan

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	896 380	92 736		989 116
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	896 380	92 736		989 116

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	921 005		124 270	796 735
	2 397 098		64 750	2 332 348
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 318 103		189 020	3 129 083

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	2 687 874	316 088	659 400	2 344 562
	606 660	2 189 631	606 660	2 189 631
	3 523 322	17 088	283 418	3 256 993
	5 000			5 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	6 822 857	2 522 807	1 549 478	7 796 186

TOTAL GÉNÉRAL	11 037 340	2 615 542	1 738 498	11 914 385
----------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	3 659 259	3 659 259	
Prêts	174 592	50 695	123 897
Autres immobilisations financières	143 511	43 511	100 000
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 977 362	3 753 465	223 897
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 024		1 024
Autres créances clients	27 793 579	27 793 579	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 530	2 530	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	491 691	491 691	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 310	24 310	
État - Divers			
Groupe et associés	8 592 880	8 592 880	
Débiteurs divers	1 095 503	1 095 503	
TOTAL de l'actif circulant :	38 001 517	38 000 493	1 024
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	127 901	127 901	

TOTAL GÉNÉRAL	42 106 780	41 881 859	224 921
----------------------	-------------------	-------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	2 022 284	2 022 284		
- à plus d' 1 an à l'origine	14 106 029	2 478 153	7 091 581	4 536 295
Emprunts et dettes financières divers	45 687	18 355	27 332	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 545 547	6 545 547		
Personnel et comptes rattachés	1 081 832	1 081 832		
Sécurité sociale et autres organismes	667 832	667 832		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	542 761	542 761		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	303 652	303 652		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	625 421	625 421		
Groupe et associés				
Autres dettes	23 853 065	23 853 065		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	101 946	101 946		

TOTAL GÉNÉRAL	49 896 055	38 240 848	7 118 912	4 536 295
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises	21 191 840	19 858 144	1 333 696	
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	264 808	380 699		115 891
TOTAL I	21 456 648	20 238 843	1 217 805	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III		
---	-----------------	--	--

Charges à Payer

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	4 934
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	783 347
Dettes fiscales et sociales	1 425 887
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	689 368
TOTAL	2 903 536

Charges et Produits Constatés d'Avance

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	127 901	101 946
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	127 901	101 946

Détail des Transferts de Charges

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

NATURE	Montant
Indemnités Assurances	8 158
Divers	296
TOTAL	8 454

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits sur exercice antérieur	13 683	
Quote part subvention Investissement Virée au résultat	37 440	
Indemnités Assurances	118 455	
Produits cession Eléments corporels	15 000	

TOTAL

184 578

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Suventions Accordées	58 175	
Divers Indemnités	47 500	
Divers Autres	495	
Dotation Amortissements Dérogatoire	92 736	

TOTAL

198 905

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNÉS	Montant
<i>CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE :</i>	
<u>OCS</u>	
- Caution sur ouverture de compte spécifique OCS	836 633 €
<u>NATI VERT</u>	
- Cautionnement sur ouverture de crédit court terme	1 500 000 €
- Caution solidaire sur emprunt moyen terme de 800 000€ libéré à hauteur de 501 201€	146 433 €
<u>PORT AUTONOME DE PARIS</u>	
- Caution solidaire au profit du port autonome de Paris Site d'Ecuelles	3 000 €
- Caution solidaire au profit du port autonome de Paris Site de Montereau	10 000 €
<i>CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST :</i>	
<u>SORÉAL</u>	
- Caution solidaire sur ouverture Ligne Court Terme	163 286 €
<i>BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ</i>	
<u>SORÉAL</u>	
- Caution solidaire sur ouverture Court Terme	195 720 €
<i>BNP PARIBAS</i>	
<u>SORÉAL</u>	
- Caution solidaire sur emprunt Moyen Terme	31 595 €
<i>BANQUE PALATINE</i>	
<u>SORÉAL</u>	
- Caution solidaire sur ouverture de Ligne Court Terme	124 142 €

<u>SEINEYONNE</u>	
- Caution concernant les opérations de marchés à terme effectuées avec Caceis Bank	6 960 000€
<i>CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE</i>	
<u>SEINEYONNE</u>	
- Caution sur ouverture de Ligne Court Terme	580 000 €
- Caution sur ouverture de ligne Court Terme CACB Caceis	1 080 000 €
<i>CIC EST</i>	
<u>SEINEYONNE</u>	
- Caution pour le financement du site de la Grande Paroisse	142 662 €
- Caution pour le financement du site de Fos-Les Tellines	164 506 €
<i>CRÉDIT COOPÉRATIF</i>	
<u>NATI VERT</u>	
- Cautionnement sur ouverture de crédit Court Terme	1 500 000 €
<i>BANQUE EUROPÉENNE CRÉDIT MUTUEL</i>	
<u>NATI VERT</u>	
- Cautionnement sur ouverture de crédit Court Terme	1 500 000 €
- Caution solidaire sur emprunt moyen terme de 500 000€	467 737€
TOTAL DES ENGAGEMENT DONNÉS	15 405 714 €

ENGAGEMENTS REÇUS	Montant
<i>CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE</i>	
<u>PORT AUTONOME DE PARIS</u>	
- Caution solidaire au profit du port autonome de Paris Site d'Ecuelles	3 000 €
- Caution solidaire au profit du port autonome de Paris Site de Montereau	10 000 €
TOTAL DES ENGAGEMENT REÇUS	13 000 €

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
CEREALES	119 943 610
APPROVISIONNEMENTS	45 828 431
SEMENCES	199 089
SERVICES ET AUTRES	7 740 227

TOTAL	173 711 357
--------------	--------------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	173 711 357

TOTAL	173 711 357
--------------	--------------------

Effectif Moyen

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés	9	
Ouvriers	91	
TOTAL	142	

Composition du Capital Social

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	785940	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	3542	10
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	27411	10
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	762071	10

Collège Associés Coopérateurs : 1 983

Collège Associés Non Coopérateurs : 265

Total Adhérents Porteurs de parts sociales : 2 248

L'ensemble du montant du capital est libéré

Liste des Filiales et Participations

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 13/11/23

Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
110 AGROSERVICES	1 525 000	168 001	99,99	1 524 910	1 524 910	1 161 250		1 008 049	574 862	434 625
UCASSEM	80 000	451 940	71	54 308	54 308					
SEINEYONNE	305 910	209 906	56,39	172 510	172 510			225 708 504		
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
SICA LAIGNES	132 600	242 384	12,83	5 825	5 825			11 655 182	4 043	
SCIENTECH	48 000	7 850	33,33	16 000	16 000			178 607	191	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
SICA DE GOUAIX	750 000	4 246 828	6,43	48 260		223 754			(273 563)	
FIN DE MEUNERIE	30 106 000	(17 930 852)	7,25	2 182 520					(763 977)	
COCEBI	978 752	3 527 480	3,17	30 436	30 436			23 383 698	224 711	
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
VIVESCIA INDUSTRIE	217 595 560	192 818 000	0,83	4 063 926	4 063 926			8 143 000	35 883 000	
MOULIN DECOLLOG	2 000 000	(363 002)	1,28	25 500	25 500			12 627 268	(21 472)	
- étrangères										

Tableau de variation des capitaux propres

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	7 859 400	35 420	274 110	7 620 710
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation	518 787			518 787
Réserves				
Réserve légale	8 836 010			8 836 010
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	2 052 831			2 052 831
Réserves réglementées	11 336 109	238 060		11 574 169
Autres réserves	11 741 013	431 379		12 172 392
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	210 922			210 922
Résultat de l'exercice	784 704	310 246	784 704	310 246
Subventions d'investissement	304 174		37 440	266 734
Provisions réglementées	896 380	92 736		989 116
TOTAL	44 540 330	1 107 840	1 096 254	44 551 917

Tableau d'affectation du résultat

110 BOURGOGNE

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 13/11/23
Devise d'édition EURO

ORIGINES	
Report à nouveau de l'exercice précédent	210 922
Résultat de l'exercice précédent	784 704
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	995 626

AFFECTATIONS	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	669 439
Dividendes	115 266
Autres répartitions	
Report à nouveau	210 922
TOTAL DES AFFECTATIONS	995 626